

2 - Exercice 2015 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2322.2 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération en date du 17 avril 2014, vous m'avez accordé, pour toute la durée de mon mandat, les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement des diverses opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

Signature d'une convention - Contrat de prêt avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs a accordé à la Ville de Besançon par une convention en date de mai 2015 une aide financière sous forme de subvention et de prêt sans intérêt pour financer les dépenses destinées aux travaux de rénovation de la Maison de Quartier Rosemont Saint Ferjeux.

C'est ainsi qu'une somme de 28 000 € a été allouée à la Ville et répartie comme suit :

a) Pour les travaux :

- 10 000 € au titre d'une subvention

- 15 000 € au titre d'un prêt sans intérêt remboursable en cinq échéances annuelles et constantes de 3 000 €

b) Pour l'équipement :

- 3 000 € sous forme de subvention.

La première des échéances du prêt sera exigible dans les deux mois suivant le versement du solde de l'aide financière, soit au plus tard en décembre 2017.

Le prêt sera encaissé à l'imputation 16.01.16818.0090007.20200.

II - Contentieux

- **Affaire SARL C. I. c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Le requérant sollicite l'annulation pour excès de pouvoir de la décision du Maire en date du 20 avril 2015 refusant de faire droit à sa demande de dégrèvement du paiement de la participation pour non réalisation d'aires de stationnement d'un montant de 186 677 €, ainsi que le prononcé dudit dégrèvement.

Par ailleurs, il sollicite la condamnation de la Ville de Besançon à lui verser une somme de 2 500 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

- **Affaire Epoux J. c/ Commune de Besançon** : Défense des intérêts de la commune de Besançon dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon.

Les requérants sollicitent l'annulation pour excès de pouvoir de l'arrêté municipal en date du 26 février 2015 délivrant un permis de construire modificatif pour la création d'une terrasse en façade Nord-Ouest de la maison existante au 53 rue Romain Roussel à Besançon, et d'un mur entre la façade Sud-Ouest de ladite maison et la limite de propriété.

Par ailleurs, ils sollicitent la condamnation de la Ville de Besançon à leur verser une somme de 3 000 € sur le fondement de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative, ainsi qu'aux entiers dépens.

III - Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT :

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Département Architecture et Bâtiments			
Crypte Basilique St-Ferjeux - Remplacement générateur chaleur - Marché subséquent relatif à l'accord cadre Entretien et grosses réparations Lot n° 14 : Chauffage, ventilation, plomberie	31/12/2014	EIMI SERVICES 25000 Besançon	15 989,25 € HT
Direction Eau et Assainissement			
Modification du réseau d'eau Cras /Chasnot	01/04/2015	LACOSTE CENTRE DE TRAVAUX COLAS EST 25520 Evillers	59 951 € HT
Fourniture de réactifs de laboratoire d'analyse des eaux			
Lot n° 1 : Fourniture de réactifs de laboratoire	15/04/2015	SODIPRO 38434 Echirolles	Maximum : 60 000 € HT sur 4 ans
Lot n° 2 : Fournitures Hach Lange	15/04/2015	HACH LANGE 77437 Marne la Vallée	Maximum : 100 000 € HT sur 4 ans
Direction Urbanisme Projets et Planification			
Etude complémentaire St-Jacques/ Aménagement Place St-Jacques (Fontaine)	02/03/2015	FC URBAN DESIGNER Sarl 37250 Monbazon	18 000 € HT
Direction Voirie et Déplacements Urbains			
Marché de recettes relatif à la mise à disposition de bennes, enlèvement et rachat des déchets de métaux utilisés par les services techniques de la Ville de Besançon			
Lot n° 1 : Déchets aluminium	19/01/2015	DERICHEBOURG 25770 Franois	Maximum : 30 000 € HT sur 3 ans
Lot n° 2 : Déchets cuivre gainé	19/01/2015	DERICHEBOURG 25770 Franois	Maximum : 15 000 € HT sur 3 ans
Lot n° 3 : Déchets fonte	19/01/2015	DERICHEBOURG 25770 Franois	Maximum : 15 000 € HT sur 3 ans
Location de matériel de Travaux Publics	07/03/2015	LOXAM 21300 Chenove	Maximum : 40 000 € HT

Objet du marché	Date du marché (notification)	Titulaire du marché	Montant du marché HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commandes)
Etudes technique, financière et juridique sur gestion future du stationnement payant	25/02/2015	Groupement PARME AVOCATS 75017 PARIS / GERER LA CITE 75009 PARIS / TRANSORCO 92150 Suresnes	39 375 € HT
Fourniture de matériel de visualisation des feux tricolores	23/02/2015	SEA SIGNALISATION 9515 Vaulx-en-Velin	Maximum : 80 000 € HT sur 2 ans

IV - Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) / avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 186 000 € HT depuis le 01/01/2014) :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - Code postal Localité)	Montant initial du marché + Montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants supérieurs à 5% (uniquement pour les marchés formalisés)
Département Urbanisme et Grands Projets Urbains				
Programme de Renouvellement Urbain 2014-2020 - Etude Urbaine globale de Planoise Avenant n° 2 : Nouvelle répartition entre les cotraitants	URBICUS 78000 Versailles	241 730 € HT + Avenant n° 1 : + 11 590 € HT	Sans incidence financière	
Direction Eau et Assainissement				
Evacuation des boues de la station d'épuration de Port Douvot Lot n° 2 : Evacuation en compostage Avenant n° 1 : Modification de l'article 9.2 «Modalités de variation des prix» du CCAP - Suppression de l'Index TR remplacé par l'Index TRBT	BIODEPE 21121 Ahuy	Sans minimum ni maximum Estimatif pour 4 ans : 300 000 € HT	Sans incidence financière	

Direction Espaces Verts, Sportifs et Forestiers				
Square chemin des Vareilles - Travaux d'aménagement des espaces verts Avenant n° 1 : Modification du volume de travaux avec ajustements ponctuels	Groupement FCE/HEITMANN (mandataire FCE) 25270 Levier	59 847 € HT	+ 1 733,50 € HT	
Direction Grands Travaux				
PRU Planoise Ilot Ouest - Tranche 2015 Avenant n° 1 : Rectification suite à une erreur matérielle dans l'article 2 de l'acte d'engagement	COLAS EST 25410 Dannemarie-sur-Crête	214 975,04 € HT	Sans incidence financière	

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

«**M. LE MAIRE** : Je ne vois pas de remarques, c'est donc adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a pris acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 25 juin 2015.